

RECHERCHE ET POLITIQUES PUBLIQUES : LE CAS DE L'IMMIGRATION EN BELGIQUE

Synthèse de la publication *Recherche et politiques publiques : le cas de l'immigration en Belgique*

Ilike Adam (ULB-GERME), Pascal Balancier (ULg-SPIRAL), Marleen Brans (KUL- Instituut voor de Overheid), Eric Florence (ULg-CEDEM), Dirk Jacobs (KUB, KUL-ISPO), Marco Martiniello (ULg-CEDEM), Andrea Rea (ULB-GERME), Marc Swyngedouw (KUB, KUL-ISPO), Tinne Van der Straeten (KUL), Catherine Zwetkoff (ULg- SPIRAL)

Introduction

Dans un contexte où les questions liées à l'immigration sont souvent pensées en termes des problèmes sociaux et de sécurité, les spécialistes des sciences sociales et politiques, dans la mesure où ils doivent produire un savoir objectif sur des questions à ce point dominées par les passions et les craintes, se trouvent dans une position très délicate et très complexe. En effet, leur travail ne risque-t-il pas de contribuer à la dramatisation excessive du phénomène migratoire, même dans les cas où ils poursuivent justement des objectifs opposés ?

Cette recherche, financée par la Politique scientifique fédérale, tente d'apporter des éléments permettant de répondre aux trois questions suivantes :

1. Jusqu'à quel point la formulation de politiques publiques dans le champ de l'immigration a-t-elle reposé sur les acquis de la recherche scientifique dans ce domaine ? Autrement dit, les policy-makers se sont-ils inspirés des résultats des nombreuses recherches menées pour dessiner les contours des politiques publiques et de quelles manières (agenda-setting et policy-making) ?
2. Quel a été le rôle des chercheurs dans la mise en oeuvre des politiques publiques dans le champ de l'immigration (policy-implementation) ?
3. Comment améliorer l'utilisation réciproque des savoirs par le monde scientifique, le monde politique et les dépositaires d'enjeux ? Autrement dit, comment améliorer les interactions entre ces trois types d'acteurs afin d'améliorer la qualité de la recherche, la qualité des politiques publiques et au bout du compte, favoriser le changement social dans le sens du bien-être ?

Méthodologie

De manière à contribuer à une exploration structurée des barrières et des incitations à l'utilisation du savoir sur les migrations dans le champ politique, la présente recherche a suivi le cadre suggéré par l'UNESCO. Ce cadre permet d'identifier tant la demande que l'offre d'utilisation de savoir. Il donne aussi une signification centrale au contexte politique et aux caractéristiques du champ migratoire qui est le lieu de polarisations et d'oppositions multiples. Par ailleurs, il propose de se pencher sur quatre catégories principales de caractéristiques afin d'étudier les relations entre recherches et politiques publiques :

1. les caractéristiques des recherches et des chercheurs ;
2. les caractéristiques des modes de dissémination ou les liens entre les chercheurs et l'arène politique ;
3. les caractéristiques des groupes d'utilisateurs potentiels ;
4. les caractéristiques du domaine politique étudié.

Le tableau repris à la fin de cette introduction synthétise les questions clés et les dimensions de la recherche ainsi que les méthodes qui ont été utilisées pour élaborer les hypothèses et les tester.

Le champ de l'immigration couvrant aujourd'hui des réalités de plus en plus larges et complexes, il a été convenu de sélectionner les domaines de l'emploi (plus spécifiquement les discriminations ethniques sur le marché du travail) et de l'éducation afin de répondre aux trois questions majeures de la recherche de manière précise et détaillée. Le travail de recueil et d'analyse de l'ensemble des recherches réalisées dans le domaine de l'immigration en Belgique entre 1989 et 2002 montre que ces deux domaines sont ceux qui ont fait l'objet du plus grand nombre de recherches. L'analyse de ces deux domaines permet aussi de mettre en évidence les différences éventuelles entre

les différentes régions du pays, non seulement quant à l'approche générale du phénomène migratoire, mais aussi en ce qui concerne les politiques forgées et mises en œuvre.

La recherche a été menée dans un esprit interdisciplinaire. Les équipes de recherches viennent d'horizons disciplinaires différents.

Nous détaillons quelque peu ci-dessous les différents modes d'investigation mis en œuvre au cours des phases de la recherche.

1. Constitution et analyse d'une base de données

Une base de données, la plus exhaustive possible, a été constituée par les chercheurs. Toutes les recherches réalisées sous l'autorité des institutions universitaires¹ depuis 1989, et qui traitent des questions d'immigration et d'intégration des personnes d'origine étrangère, ont été répertoriées. Les variables reprises dans le répertoire pour chaque recherche répertoriée sont :

- le titre, l'institution, les responsable(s) scientifiques et le(s) chercheur(s) ;
- la ou les disciplines ;
- la ou les thématiques ;
- le ou les organismes de financement ;
- le montant du financement ;
- la période au cours de laquelle la recherche a été réalisée ;
- le type de publication (rapport administratif, revue ou ouvrage scientifique, etc.).

L'objectif de la constitution de ce répertoire a été de fournir une vue globale sur les recherches qui ont été entreprises en Belgique et de pouvoir réaliser une série de « photographies » par la mise en parallèle des variables contenues dans la base de données. Les liens entre ces critères sont exprimés par des chiffres et des pourcentages, ainsi que par des figures de manière à visualiser les résultats. L'analyse a été effectuée par Dirk Jacobs (KUL, ISPO).

2. Analyse comparative des recherches et politiques publiques dans les deux domaines

Les recherches et textes relatifs aux politiques publiques dans les deux domaines (emploi et enseignement) ont été analysés à l'aide d'une grille d'analyse² construite sur base d'un échantillon d'une vingtaine de rapports de recherche reprenant les principaux constats, cadres d'interprétation et solutions. Les chercheurs ont tout d'abord mis en parallèle les constats majeurs repris dans les recherches et dans les textes politiques (décrets, débats parlementaires, etc.) ainsi que les explications données à ces problèmes et les solutions ou recommandations avancées. Ces données ont été classées par catégories et intégrées au sein de tableaux synoptiques. En matière d'enseignement par exemple, une série de cadres d'interprétation sont mobilisés afin d'expliquer les difficultés relatives aux trajectoires scolaires des élèves d'origine étrangère. Selon que ces explications relèvent plutôt du registre « socio-économique » ou « culturel », elles ont été classées dans les colonnes correspondant à ces catégories. La même procédure a été suivie pour les constats et solutions majeurs relevés dans les documents analysés. L'objectif de cette démarche est de comparer les visions dans les domaines politiques et scientifiques, de relever les éventuelles concordances, ou les divergences en matière de définition et d'interprétation des problèmes, ainsi que dans la nature des interventions proposées. La question de l'évolution dans le temps des approches des différentes questions relatives aux deux domaines de l'emploi et de l'éducation est également posée. De même, les catégories utilisées dans les recherches et dans les textes politiques ont été répertoriées dans une optique comparative (recherches et politiques publiques, mais aussi Flandre et Wallonie). Les chercheurs ont veillé à ne pas perdre de vue l'importance du contexte dans leurs analyses. C'est à partir de ce travail d'analyse comparative que les chercheurs ont élaboré leurs hypothèses de travail relatives aux études de cas.

3. Réalisation d'études de cas

A travers un travail de terrain consacré à l'étude sur la discrimination ethnique à l'embauche réalisée par le Bureau International du Travail (BIT) et à l'enseignement en rapport avec les élèves d'origine étrangère en Flandre et en Wallonie, il a été question notamment d'appréhender *quelles sortes de recherches ont une meilleure chance*

¹ Il a été décidé de ne considérer que les travaux réalisés par des chercheurs universitaires sous l'autorité des institutions universitaires belges et de ne pas prendre en compte d'autres types de travaux tels ceux qui auraient été réalisés par des associations, des consultants privés, etc.

² Ces grilles et tableaux sont disponibles sur demande.

d'influencer la décision politique et dans quelles conditions. Pour ce faire, une série d'entretiens semi-directifs ont été réalisés avec des chercheurs, des initiateurs, des financeurs, des évaluateurs, des responsables de la dissémination, des chercheurs et des utilisateurs potentiels des recherches effectuées dans les deux domaines choisis. Les chercheurs ont effectué ces entretiens à l'aide d'un guide d'entretien construit sur base du cadre UNESCO. Au niveau de l'analyse des données recueillies, outre le recours à ce même cadre UNESCO, les chercheurs ont mobilisé les éléments conceptuels et théoriques présentés dans le chapitre théorique de ce rapport. Il s'agit notamment de la théorie de la mise à l'agenda de John Kingdon. Les concepts développés par cet auteur tels que les « fenêtres politiques » ou les « streams » (« policy stream », « problem stream » et « political stream ») sont explicités dans le chapitre 2 de la première partie de ce rapport. D'autres éléments théoriques ont également été mobilisés dans l'analyse. Il s'agit entre autres de l'approche cognitive des politiques publiques, avec le modèle de « paradigme politique » développé par Peter Hall. Cette approche, qui met l'accent sur le rôle des idées au sein du processus politique, nous a semblé particulièrement pertinente dans le domaine de l'immigration en ce que les questions de représentation et de philosophie politique y occupent une place particulière.

4. Réalisation d'une discussion sur les catégories dans le champ des études migratoires et ethniques

Un « focus group » réunissant les responsables académiques et chercheurs de cette recherche a été organisé avec pour but de réfléchir sur les catégories mobilisées par les chercheurs pour décrire les populations cibles. Autrement dit, les chercheurs ont pris leurs propres pratiques comme objet d'étude. Ils ont adopté une démarche réflexive ou d'auto-analyse. Pierre Bourdieu a souligné l'intérêt qu'il y a, pour les chercheurs en sciences sociales, à soumettre leurs propres pratiques de classements scientifiques à l'examen critique (Bourdieu, 1980). Ils se sont posés notamment la question de savoir dans quelle mesure les concepts produits dans le domaine scientifique peuvent avoir, ou non, une certaine autonomie par rapport aux catégories politiques et du sens commun. Les acquis de cette discussion sont intégrés au sein d'un chapitre qui traite des catégorisations en sciences sociales dans le champ de l'immigration (chapitre 4 de la deuxième partie du rapport).

1^{ère} Partie : Approches théoriques de l'utilisation du savoir et de l'analyse des politiques publiques

Chapitre 1 : Utilisation du savoir: vers un modèle intégré des interactions entre la science, les politiques publiques et la société (Marleen Brans et Tinne Van der Straeten, KUL-ISPO)

Depuis les 25 dernières années du 20^e siècle la 'vérité' scientifique et d'autres 'vérités' ont été en compétition dans un processus politique d'argumentation et de persuasion. La relation entre la science et les politiques commençait à être perçue comme problématique et devenait elle-même un objet de recherche. Progressivement, et en rapport avec les échos du débat relatif à la gouvernance, les analyses commencèrent à inclure le rôle d'autres acteurs. Dans les pratiques plus récentes aux niveaux national, européen et international, on constate, hormis une attention renouvelée pour le policy-making basé sur la preuve, la reconnaissance d'approches participatives. Au sein de ces dernières, l'interaction au niveau de l'utilisation du savoir n'évolue plus uniquement entre deux communautés, mais entre les communautés de chercheurs, de policy-makers et les acteurs sociétaux.

En ce qui concerne, la définition à la fois du savoir et de son utilisation, nous avons choisi d'utiliser « l'information » et « l'utilisation de l'information » en tant que catégories générales. *Le terme « savoir » peut dès lors être remplacé par celui de recherche scientifique comme étant un type d'information en compétition avec d'autres types d'information telles que des données et des analyses.* Il est également préférable d'approcher l'utilisation de l'information, et donc de la recherche, comme un processus. Il existe une multitude d'utilisations de résultats de la recherche qui, dans le processus de policy-making, peuvent exercer ou ne pas exercer d'impact sur ce processus : par exemple, l'avertissement ou la mise en évidence de problèmes à l'agenda ; la contribution à la définition de problèmes, la détermination d'objectifs et l'exploration d'alternatives de politiques publiques ; la légitimation ou la dé-légitimation de décisions relatives à des politiques et l'évaluation de l'implémentation de politiques publiques, etc.

L'utilisation de la recherche dans le processus de policy-making ne peut effectivement pas être aisément appréhendée comme résultant des interactions entre les deux communautés des chercheurs et des policy-makers. Les modèles bipolaires ne peuvent rendre compte de la totalité de la dynamique du processus d'utilisation de la recherche. Une analyse et une compréhension plus appropriées des conditions de l'utilisation de la recherche

nécessitent de se départir de la métaphore des deux communautés et d'inclure les acteurs tiers dans la conceptualisation des interactions. Seules des études empirico-historiques telles que les études de cas présentées au sein de cette recherche peuvent nous éclairer quant à la question des variables qui expliquent l'utilisation de la recherche dans les processus de mise à l'agenda et de policy-making.

Chapitre 2 : L'influence du contexte politique sur l'utilisation de la connaissance : « policy streams », « policy windows » et « policy paradigm » (Ike Adam, ULB-GERME)

La littérature relative à l'utilisation du savoir étudie comment les sciences sociales sont utilisées (voire abusées) par les décideurs politiques et elle identifie les facteurs qui influencent l'utilisation du savoir en sciences sociales. Comme Carol Weiss l'a souligné, bien que les éléments politiques soient importants afin d'appréhender l'utilisation des sciences sociales dans l'élaboration des politiques publiques, la littérature relative à l'utilisation du savoir a accordé peu d'attention à ces facteurs. Ce chapitre vise à combler cette lacune en complétant les outils de la littérature sur l'utilisation du savoir avec la théorie de la mise à l'agenda de John Kingdon (1984) et avec une approche cognitive des politiques publiques, c'est-à-dire avec le concept de paradigme politique développé par Peter Hall (1993).

John Kingdon conçoit la mise à l'agenda comme un processus où les solutions recherchent les problèmes et où le résultat est fonction d'un mélange de problèmes, de participants et de ressources. Le processus de mise à l'agenda peut donc être perçu, selon Kingdon, comme étant composé de trois courants (streams) distincts et séparés : le courant des problèmes, des alternatives politiques et le courant politique. Trois mécanismes permettent l'émergence des problèmes : des indicateurs, des événements et du *feed-back* sur les programmes existants. Les chercheurs peuvent ainsi, délibérément ou non, contribuer à la mise à l'agenda d'un problème, en constituant un indicateur qui mesure l'ampleur d'un problème ou son évolution. Ils peuvent aussi produire du *feedback* sur des programmes politiques par le biais d'études d'évaluation. Le deuxième courant est le *policy stream* ou celui des alternatives, des solutions. Dans ce courant de nombreuses idées, portées par la « communauté des spécialistes » circulent, se confrontent et se combinent. Pour que la communauté politique devienne réceptive à une nouvelle idée, il faut une longue période de *softening up*. Les résultats des recherches en sciences sociales et les recommandations faites par les chercheurs, présentées avant qu'elles ne soient acceptées par les autorités ou l'opinion publique, servent aussi à ce processus de *softening up*. Des éléments du courant politique peuvent avoir un impact très fort sur l'agenda. Ce sont ces éléments auxquels une attention trop peu importante a été accordée dans la littérature sur l'utilisation du savoir.

Cette théorie de mise à l'agenda, bien que relativement exhaustive, ne prévoit pas de réponses à la question de la gouvernance multi-niveaux, c'est-à-dire le poids du niveau international (Conseil européen, Conseil de l'Europe, etc.) sur les processus de mise à l'agenda au niveau national. La prise de décision au niveau européen par le biais d'une directive peut à elle seule ouvrir, au niveau national, ce qu'on appellera ici une « fenêtre supranationale ».

Ensuite, alors que John Kingdon explique que les propositions de solutions doivent « être compatibles avec les valeurs dominantes des membres de la policy community », il n'explique pas comment ces « valeurs dominantes » peuvent changer et comment des propositions auparavant non réalisables au niveau politique - à cause de leur incompatibilité avec les valeurs dominantes - peuvent le devenir par après. Cette dimension peut être appréhendée de façon appropriée par le concept de « paradigme politique » développé par Peter Hall. Ce concept est situé au sein de l'approche cognitive des politiques publiques qui met l'accent sur le rôle des idées, des valeurs et des représentations qui conditionnent l'élaboration des politiques publiques. Le concept de « paradigme politique » et cette approche cognitive des politiques publiques nous permettent de contextualiser le rôle de l'information et des idées provenant de la recherche en sciences sociales dans la construction des politiques publiques. Cette démarche relativise le rôle de la recherche, surtout quand les idées développées dans ces recherches sont en contradiction avec le paradigme dominant.

2^e Partie : Recherches et politiques publiques dans le domaine de l'immigration en Belgique

Chapitre 1 : Approche globale de la recherche dans le champ de l'immigration en Belgique

1. Le champ des études migratoires et ethniques en Belgique (Marco Martiniello, ULg-CEDEM)

L'objectif de ce texte est de présenter quelques réflexions dont l'ambition est de jeter les bases d'un renouvellement ultérieur du champ des études migratoires et ethniques en mettant en évidence quelques uns des problèmes et des difficultés que rencontre ce lieu de savoir. Cette contribution établit un état des lieux critique de la recherche en sciences sociales dans le domaine des études migratoires et ethniques et livre une série de réflexions qui peuvent in fine expliquer sa situation actuelle.

Après avoir souligné quelques unes des caractéristiques du champ des études ethniques et migratoires en Belgique, plusieurs obstacles à la constitution d'une sociologie des migrations et des relations ethniques sont exposés. Ces obstacles comprennent :

- 1) L'absence d'une coupure épistémologique. D'une manière générale, on doit considérer cette première difficulté majeure afin de rendre compte de la relative stagnation théorique de ce champ d'étude. Ainsi, dans la mesure où elles tendent à répondre plus ou moins directement à une demande sociale, les recherches menées dans cet esprit se sont vues contraintes d'accepter la conception "problématique" et "dramatisée" commune du fait migratoire, laquelle est largement déterminée par le souci d'ordre social.
- 2) Les contraintes économiques et politiques dans lesquelles les chercheurs en sciences sociales sont contraints d'exercer leur activité. Car effectivement, la demande sociale dont il est question trouve de plus en plus une traduction politique. Les moyens affectés à la recherche en sciences sociales et politiques en Belgique dépendent largement des priorités politiques établies par les gouvernements successifs. D'une manière générale, la recherche scientifique en général est chroniquement sous-financée par rapport aux financements prévus à cet effet dans d'autres pays européens. De plus, la fédéralisation de l'Etat s'est traduite par une fédéralisation partielle du financement de la recherche scientifique. Progressivement, un écart important s'est creusé entre le niveau de financement de la recherche en Flandre et en Communauté française. Les spécialistes flamands des migrations et des relations ethniques ont, du moins en théorie, à leur disposition des sommes beaucoup plus importantes que leurs collègues francophones.
- 3) Dans un domaine aussi controversé et aussi important électoralement que l'immigration, les hommes politiques redoublent de prudence en favorisant au mieux les recherches susceptibles d'être directement utilisées en termes d'aide à la décision, au pire, les travaux qui donnent une caution académique, souvent chiffrée, aux politiques décidées auparavant. En outre, la rareté des sources de financement et la contractualisation de la recherche ne cadrent pas facilement avec les préoccupations théoriques des chercheurs.

En dépit de ces difficultés, les efforts soutenus d'une série de chercheurs dans différentes disciplines témoignent clairement de l'existence d'une production scientifique considérable dans le domaine des migrations et des relations ethniques.

Le second problème de la recherche belge sur les migrations et les relations ethniques tient aux attitudes des chercheurs à l'égard de la production scientifique américaine. Les chercheurs fascinés par les sciences sociales américaines se sont souvent adonnés à l'emprunt imprudent d'éléments théoriques développés dans d'autres contextes sociaux et nationaux, tels que les notions d'« ethnicité » et d'« underclass ». Une première réserve réside dans le fait qu'on a souvent oublié de tenir compte des différences entre les contextes historiques, sociaux et économiques américains et européens. Avant d'être introduite dans un contexte donné, une théorie - ou un concept - extérieure doit faire l'objet d'un examen critique minutieux, d'une déconstruction et d'une reconstruction afin de l'adapter à cette situation. Dès lors, en les introduisant mécaniquement en Europe, des difficultés théoriques ont aussi été involontairement importées par la même occasion. Cela aussi a probablement nui au développement théorique des études migratoires et ethniques en Europe continentale et en Belgique.

La troisième difficulté rencontrée par les études migratoires et ethniques est liée à l'impérialisme de la pensée économique et de l'utilitarisme dans les sciences sociales. Ainsi, comme la sociologie et la science politique générales, le champ des études migratoires et ethniques a été envahi par des formes plus ou moins élaborées de la problématique coûts-avantages empruntée à la science économique.

Il est incontestable que les évolutions sociales récentes ont remis en question les cadres théoriques habituellement utilisés dans les sciences sociales et politiques. La plupart des chercheurs ressentent la nécessité d'un renouvellement des catégories de pensée en vigueur afin de tenter de mieux comprendre les évolutions sociales de plus en plus rapides et complexes. Dans le champ des études migratoires et ethniques en Belgique, de nouvelles formes de coopération académique ont récemment vu le jour au-delà des clivages historiques en disciplines académiques, au-delà des clivages en universités et même parfois au-delà des clivages communautaires. Toutefois, beaucoup reste à faire pour sortir la recherche de l'état d'urgence intellectuel actuel et de l'empirisme encore dominants. Afin de donner le jour aux nouvelles catégories de pensée qui font pour l'instant tragiquement défaut, il semble impératif de redonner la priorité au travail d'élaboration théorique et à une meilleure articulation de ce dernier avec la recherche empirique.

Le futur du champ dépendra largement des capacités des chercheurs à convaincre les gouvernants que nos sociétés n'ont peut être jamais eu autant besoin de recherches solides d'un point de vue théorique qu'à l'heure actuelle.

2. Aperçu de la recherche scientifique dans le domaine de l'immigration et de l'intégration en Belgique (1989-2002) (KUL-ISPO, ULB-GERME et ULg-CEDEM)

Une base de données contenant un inventaire de toutes les recherches universitaires (ou soutenues par des universités) belges dans le domaine de l'immigration et de l'intégration de citoyens d'origine étrangère au cours de la période 1989-2002 a été constituée. Au cours de cette période, 420 projets de recherche ont été entrepris en Belgique, dont 239 en Flandre (57%) et 181 du côté francophone (43%). Une analyse des réseaux de structures de collaboration montre qu'il existe un grand nombre de collaborations entre universités et entre disciplines, que cela soit du côté francophone ou néerlandophone. Il y a également des projets communs de recherche qui traversent la frontière linguistique. Ces recherches bi-communautaires sont — et ce n'est sans doute pas surprenant — essentiellement financées par le biais de fonds fédéraux.

Cet inventaire nous permet de nous pencher sur quelles ont été les questions les plus traitées en ce qui concerne la recherche pour la période 1989-2002. Aussi bien en Flandre qu'en Wallonie, l'éducation et la participation sur le marché de l'emploi sont clairement en tête. Ces deux thématiques représentent 35% de l'ensemble des recherches du côté néerlandophone, pour 32% du côté francophone.

Dans les chapitres suivants, les politiques et la recherche dans les domaines de l'éducation et de la participation sur le marché du travail en rapport avec les personnes d'origine étrangère en Belgique sont traitées à travers une analyse comparative de la littérature existante et des textes de politiques publiques relatifs à ces deux domaines, ainsi qu'à travers la réalisation d'études de cas traitant de ces deux domaines. Le chapitre 2 traite de l'éducation en rapport avec les enfants d'origine étrangère et le chapitre 3 de la participation des personnes d'origine étrangère au marché du travail.

Chapitre 2 : L'enseignement en rapport avec les populations d'origine étrangère : analyse comparative des recherches et politiques publiques et études de cas

1. L'enseignement en rapport avec les populations d'origine étrangère en Flandre (Tinne Van der Straeten, Dirk Jacobs et Marleen Brans, KULeuven)

Au début des années 1990, le gouvernement flamand a tenté de développer une politique d'intégration cohérente pour les citoyens d'origine immigrée. Peu après, ce gouvernement a également développé une véritable politique d'éducation pour les enfants de citoyens immigrés ou d'origine immigrée. Cette politique comporte quatre volets : l'éducation prioritaire (les écoles avec une forte proportion d'enfants d'origine étrangère bénéficiant de subsides spécifiques) ; l'éducation interculturelle (apprendre aux enfants à affronter positivement la diversité) ; des programmes pour primo-arrivants dont le néerlandais n'est pas la langue maternelle et — mais de façon plus marginale — de l'éducation dans la langue et la culture d'origine. Ces quatre éléments principaux sont restés la colonne vertébrale de la politique d'éducation pour les citoyens d'origine immigrée pour les années suivantes et ont survécu à la transition d'une « politique des immigrés » vers une « politique des minorités » au milieu des années 1990. De façon assez intéressante, la politique d'éducation prioritaire a mené à une opérationnalisation très précise de mesures visant les « élèves cibles » dans le cadre de laquelle les enfants et les jeunes d'origine immigrée sont suivis. Les écoles ayant un nombre élevé d'enfants d'origine immigrée reçoivent des subsides supplémentaires. En tant que tel, l'enregistrement sur base ethnique était déjà un fait de la vie dans le domaine de l'éducation en Flandre dès le début des années 1990, alors qu'un monitoring semblable restait impossible dans d'autres domaines. Dans l'opérationnalisation des mesures relatives aux « élèves cibles », la communauté scientifique a joué un rôle considérable.

A l'aube du deuxième millénaire, avec le nouveau décret sur l'égalité des chances au niveau de l'enseignement, ce type d'opérationnalisation est cependant abandonné. Il n'y a plus une mesure directe du background ethno-culturel des élèves. Dorénavant, ce sont des indicateurs généraux qui vont jouer un rôle central dans la politique d'éducation prioritaire. Ces changements ont été prétendument mis en œuvre suite à des avis scientifiques, mais sont clairement contestés par un certain nombre de scientifiques dans le domaine. Une conséquence de cette nouvelle politique est qu'il va devenir de plus en plus difficile pour les chercheurs et les policy-makers de porter des jugements valides sur la position des élèves d'origine immigrée dans le champ éducatif.

Dans l'ensemble, un nombre substantiel de recherches ont été entreprises dans le domaine de l'éducation en rapport avec les élèves d'origine immigrée et une proportion acceptable d'entre elles ont été utilisées dans le processus de développement des politiques publiques. On peut dire qu'une relation fructueuse a été établie entre les politiques éducatives en rapport avec les élèves d'origine immigrée et les chercheurs en ce qui concerne les questions d'identification de problèmes, de soutien à la politique, d'avis pratiques et d'évaluation.

L'utilisation de la recherche est principalement instrumentale et chercheurs et policy-makers partagent en général des objectifs comparables. Les recherches sont souvent commandées par les policy-makers dans le but de disposer d'outils qui puissent être utilisés dans la mise en œuvre et dans l'évaluation des politiques publiques. Nous avons trouvé également des exemples d'utilisation des recherches en tant que sources de légitimation.

Les interactions entre les communautés de chercheurs et de policy-makers peuvent être classées en deux types d'interface. Tout d'abord, nous trouvons que dans la transmission des résultats des recherches — surtout au début des années 1990 — un rôle important est assuré par un intermédiaire de recherches individuel qui est à la fois actif en tant que chercheur et en tant que policy-maker. Une seconde sorte d'interface qui a facilité la transmission de résultats de recherches spécifiques est la construction institutionnelle de centres d'expertise (points d'appui) au sein d'universités (Steunpunt NT2 and Steunpunt ICO). Il semble qu'un certain nombre de recherches produites dans ces centres d'expertise ou au sein de programmes de recherche plus vastes ont eu un impact immédiat et ont engendré des changements concrets dans le fonctionnement d'un certain nombre d'écoles.

La constitution de centres d'expertise a produit de la stabilité et de la continuité. De plus, il semble que l'ancrage institutionnel et le lien direct entre le gouvernement et les chercheurs soient une meilleure garantie afin que les résultats des recherches soient pris en compte par rapport à des situations où l'on a affaire à de la recherche « indépendante ».

Les liens étroits entre la recherche, la pratique quotidienne et les politiques ont également leur aspects sombres. Il arrive en effet que les chercheurs soient contraints à conserver leurs résultats au sein d'un cercle fermé quand les commanditaires préfèrent que les résultats restent à l'abri du public. L'accès aux résultats des recherches est souvent rendu inaccessible aux autres parties. Les conséquences normatives sont que la transparence de la gouvernance s'en trouve frustrée. En outre, les groupes concernés auront peu, voire pas du tout, de possibilité de participer au processus d'élaboration des politiques publiques. Par le passé, les recherches en Flandre se sont beaucoup focalisées sur des questions très spécifiques en rapport avec la politique éducative catégorielle et peu de recherches ont été entreprises en rapport avec le monitoring de la situation globale et de l'évolution de la position des jeunes d'origine immigrée au sein du système éducatif.

2. L'enseignement en rapport avec les populations d'origine étrangère en Communauté française de Belgique (Eric Florence, ULg-CEDEM)

En Communauté française de Belgique, peu de politiques publiques visant spécifiquement la scolarité des élèves d'origine étrangère ont été élaborées étant donné que l'essentiel des dispositifs mis en œuvre sont de type global et visent les élèves issus de milieux défavorisés. Ils se caractérisent essentiellement par un non recours à des critères ascriptifs afin de désigner les populations auxquelles ils s'adressent, mais bien par l'usage de catégories définies socio-économiquement. Contrairement à la situation en Flandre, il y a très peu de recherches sur la scolarité des élèves d'origine étrangère en Communauté française de Belgique et les programmes de recherche sur le long terme dans le domaine sont quasi inexistantes. La comparaison des recherches et des textes relatifs aux politiques publiques en matière d'éducation en rapport avec les enfants d'origine étrangère montrent certaines orientations ou analyses convergentes. C'est le cas de l'importance des relations écoles-familles, du poids de l'origine sociale dans la réussite scolaire, de la référence à la différenciation de l'enseignement, du recours à la médiation, ainsi que de la collaboration et de l'ouverture du monde scolaire avec l'extérieur (parents, autres acteurs, associations, etc.). On peut se risquer à voir là une illustration de la fonction « d'illumination » des sciences sociales, un effet général, diffus, indirect sur un certain « climat de connaissance » et sur la structuration de la connaissance au sein de la sphère publique.

Notre travail d'analyse comparative a par ailleurs mis en évidence que certaines analyses (celles par exemple attirant l'attention sur les pratiques de discrimination institutionnelle) et certaines notions telles celle d'approche interculturelle ne sont guère mobilisées dans le domaine politique et ont fait l'objet d'une institutionnalisation somme toute assez limitée ou pour le moins tardive. En ce qui concerne les questions d'orientation des publics scolaires d'origine immigrée vers les filières de l'enseignement spécial, technique et professionnel ou les questions de ségrégation scolaire, il apparaît que la dimension de pratiques de discrimination ethnique et pas uniquement socio-économique est généralement éludée dans les textes politiques. Malgré l'insistance répétée de plusieurs chercheurs et de nombreux acteurs institutionnels, dont le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, et ce tout au long des années 1990, de la nécessité d'entreprendre des recherches sur ces mécanismes d'orientation dans l'enseignement francophone, aucune recherche n'a à ce jour été financée sur cette problématique.

Nous avons également montré que malgré les divers textes émanant des instances européennes, des multiples recommandations émises par les chercheurs et en dépit des nombreux projets divers financés ou non par les deniers publics, il a fallu attendre l'année 2000 pour que l'approche interculturelle soit intégrée dans le décret définissant la formation des futurs instituteurs et régents en Communauté française de Belgique.

Dans la première partie de notre étude de cas, l'influence du modèle universaliste d'intégration en tant qu'élément d'explication de la lente adoption au niveau politique du concept d'éducation interculturelle est globalement confirmée. Mais notre travail montre d'abord que le recours à cet élément d'explication doit être articulé à une autre série de dimensions telles la spécificité du domaine, le profil biographique des acteurs ou le contexte politique. Nous avons également souligné le poids que peut avoir la structuration sur le long terme d'une collaboration plus ou moins formalisée entre des acteurs universitaires et associatifs dans le processus de *visibilisation* de leurs travaux au niveau politique. Enfin, notre étude de cas relative à l'approche interculturelle a attiré l'attention, en ce qui concerne la transposition de concepts dans le champ politique, sur la nature de ceux-ci et notamment des luttes qu'ils peuvent générer autour de leurs définitions. Nous avons également avancé l'hypothèse que certains concepts peuvent se voir conférer une plus grande réceptivité par leur rattachement à une catégorie moins polémique et dont l'usage est plus répandu dans la sphère politique. C'est le cas, nous l'avons souligné, du concept de « diversité » qui est une notion clé au niveau européen.

En ce qui concerne la question des pratiques discriminatoires en matière de sélection et d'orientation des publics scolaires, nous avons postulé que le paradigme universaliste est un élément qui rend difficile la reconnaissance de la dimension ethnique de ces pratiques, notamment via la constitution « d'objets légitimes de recherche », par l'intermédiaire du financement de recherches et par la mise à disposition de données aux chercheurs. Un élément clé de notre argumentation est que la résistance à avoir recours à des catégories ethniques et donc à préférer « agir sans nommer » en Communauté française de Belgique peut avoir des implications au niveau de la légitimité de la constitution d'un champ d'études relatif à la scolarité des enfants d'origine immigrée et plus spécifiquement à l'étude des discriminations ethniques au sein et entre les écoles.

A travers notre travail de terrain (une vingtaine d'entretiens approfondis), nous avons identifié trois facteurs principaux qui peuvent aider à rendre compte de l'absence de recherches sur ces problématiques de discrimination ethnique au niveau scolaire en Communauté française de Belgique. Il s'agit : a) des résistances à la fois au niveau politique et dans les écoles à l'égard de la réalisation d'enquêtes en rapport avec l'immigration étant donné que de telles études sont suspectées de pouvoir réifier des différences ethniques considérées illégitimes ; b) des données relatives à l'origine ethnique des élèves en Communauté française de Belgique sont inexistantes et l'ensemble de l'appareil d'enregistrement des données ne permet pas de suivre les trajectoires scolaires des élèves sur le long terme ; c) les problématiques de la ségrégation inter-établissements et d'orientation vers les différentes filières qui questionnent en fait le système éducatif de la Communauté française de Belgique dans ses structures et dans son fonctionnement, dans des éléments qui le définissent (liberté de choix des écoles par les parents, sélection des publics scolaires, orientation précoce des élèves vers différentes filières d'enseignement).

Chapitre 3: Populations d'origine étrangère sur le marché de l'emploi : analyse des recherches et politiques publiques et études de cas

1. Les personnes d'origine étrangère et l'emploi: recherches et politiques fédérales et bruxelloises et impact de l'étude « BIT » relative à la discrimination ethnique à l'embauche sur les politiques fédérales et bruxelloises (Ilke Adam, ULB-GERME)

Le fait que les étrangers occupent une position inférieure sur le marché du travail est généralement reconnu en 1989, tant au niveau des recherches qu'au niveau politique. Mais lorsqu'on regarde comment les chercheurs et les responsables politiques expliquent cette situation, on est loin de retrouver la même unanimité. Les divisions ne se trouvent pas seulement entre chercheurs et responsables politiques, mais aussi au sein de ces deux groupes. De plus, on peut remarquer une évolution dans l'axe du temps par rapport à l'explication de la situation des étrangers et personnes d'origine étrangère sur le marché du travail belge. On pourrait qualifier cette évolution de changement de paradigme des politiques publiques (*policy paradigm*), tel que défini par Peter Hall (1993). En effet, alors que depuis les années 1970, les explications en termes de changements structurels dans le marché du travail, de même qu'en termes d'inadéquations des groupes immigrés dominaient, une interprétation en termes de pratiques discriminatoires par les employeurs apparaît de plus en plus au cours des années 1990.

Au début des années 1990, ce type d'explication est rarement mobilisé au niveau politique. Ceci change à partir du milieu des années nonante, plus particulièrement encore après 1997. Comment rendre compte de ce changement de paradigme ? La publication de la recherche du Bureau international du travail sur la discrimination ethnique à l'embauche a assurément joué un rôle. Mais d'autres facteurs semblent expliquer également l'émergence de ce nouveau paradigme explicatif. Une fois la discrimination acceptée comme une des explications de la difficile insertion des jeunes d'origine étrangère sur le marché de l'emploi, le débat sur les solutions possibles pour éradiquer le problème était ainsi ouvert.

Différents types de politiques peuvent être élaborées afin de combattre les discriminations. Le choix d'une politique particulière par rapport à une autre dépend de la façon dont le problème de la discrimination est

défini, mais aussi des objectifs visés par les politiques et des modèles de philosophie politique auxquels on adhère.

L'acceptation de politiques d'actions positives (volontaristes ou contraignantes) suppose l'acceptation du groupe cible comme un groupe spécifique envers lequel des actions spécifiques doivent être mises en œuvre pour améliorer leur situation. C'est justement cette acceptation comme groupe spécifique qui pose problème, tant en Belgique francophone qu'au niveau des syndicats en particulier.

Si l'on considère les politiques publiques proposées par les chercheurs et les policy-makers (à Bruxelles et au niveau fédéral), c'est plutôt leur identité flamande ou francophone qui explique le type de mesures proposées que le fait qu'ils soient chercheurs ou au contraire policy-makers. Au début des années 1990, seuls les chercheurs néerlandophones mettent en avant des politiques d'action positive. Au niveau fédéral, c'est essentiellement une législation anti-discriminatoire qui a été privilégiée. C'est seulement après la publication de l'étude du BIT sur la discrimination ethnique à l'embauche qu'une politique de « sensibilisation » a été établie à Bruxelles et au niveau fédéral, dans la foulée d'une amélioration de la législation anti-discrimination.

L'étude du BIT plus que les autres études, a réussi à se faire entendre, à être le point de référence dans les milieux politiques, chaque fois qu'on parle de la discrimination ethnique à l'embauche. Il semble que cette étude a eu davantage un impact sur le processus de mise à l'agenda que sur le processus de prise de décision finale. Nous avançons que plusieurs facteurs peuvent expliquer pourquoi cette étude a eu un tel impact. Ces facteurs incluent : les caractéristiques de cette étude, notamment de ses résultats, de la méthode suivie, ainsi que les caractéristiques de sa diffusion –planifiée déjà avant sa conduite–, de même que les caractéristiques de son initiateur –le BIT. La valorisation des résultats de cette étude a été confiée à ce que Kingdon appelle des « entrepreneurs politiques » : le BIT au niveau international et le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme au niveau national.

Au-delà des caractéristiques de l'étude et de sa diffusion, le contexte politique national et international, et le contexte économique étaient favorables à la prise en compte des résultats. La publication de l'étude est intervenue à un moment où au paradigme d'intégration s'ajoute celui de la discrimination. De plus la formation de nouveaux gouvernements, fédéral et bruxellois, a constitué une fenêtre politique (*political window*) qui a permis la remise à l'agenda du sujet. Au niveau international, différents acteurs étaient actifs dans la lutte contre la discrimination ethnique, depuis le début des années 1990. Les directives prises au niveau européen ont même constitué une fenêtre politique supranationale obligeant les Etats-membres à mettre le sujet à l'agenda politique pour qu'un débat puisse s'ouvrir sur la forme et les moyens à utiliser pour atteindre le résultat visé par les directives

2. Les personnes d'origine étrangère et l'emploi en Wallonie : recherches et politiques publiques et impact de l'étude « BIT » sur ces politiques en Wallonie (Pascal Balancier, ULg-SPIRAL)

Les constats les plus fréquemment rencontrés en Wallonie pour la période 1989-2002 sont que l'insertion professionnelle des personnes d'origine étrangère est plus difficile et qu'ils se trouvent dans une situation défavorisée par rapport aux nationaux sur le marché du travail. Il est également fréquemment souligné que la participation à la vie sociale, culturelle et politique, demeure le meilleur gage pour une insertion professionnelle réussie.

Dans les études reprises dans notre analyse, il est souvent expliqué que les personnes d'origine immigrée souffrent de la visibilité de leur origine ethnique ou de la reproduction du modèle socio-professionnel de leurs parents.

L'analyse des recherches et textes de politiques publiques et légaux n'a pas permis de mettre en évidence des liens entre recherches et politiques publiques. L'hypothèse que nous formulons ici est celle du « mainstreaming » comme facteur explicatif de la diffusion de priorités en l'absence de liens clairs et directs avec les recherches ciblées.

Au niveau de la Wallonie, les résultats de l'étude de l'influence de la recherche du BIT sur la discrimination ethnique à l'embauche au niveau des processus de mise à l'agenda et de policy-making ne sont pas évidents. Certes, il y a des initiatives post-étude BIT, mais le lien conceptuel, intellectuel voire idéologique avec cette étude est difficile à établir. En Région wallonne, les acteurs rencontrés et sensibilisés par la problématique évoquent essentiellement un processus de diffusion comparable à une stratégie de type « mainstreaming ». Cette stratégie du « Mainstreaming de la diversité » est d'ailleurs explicitement formulée par le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme .

3. Les personnes d'origine étrangère et l'emploi: recherches et politiques et impact de l'étude «BIT» relative à la discrimination ethnique à l'embauche sur les politiques en Flandre (Dirk Jacobs, Tinne Van der Straeten, Marleen Brans et Marc Swyngedouw, KULeuven)

Bien que de bonnes intentions aient été une constante, on peut difficilement parler d'une véritable politique visant à améliorer radicalement la position des citoyens d'origine immigrée sur le marché du travail. Une première politique spécifique est mise en place avec l'accord VESOC (« Tewerkstelling van immigranten »). Cet accord et les plans qui y sont associés sont mis en place suite à la publication de résultats choquants de l'étude du BIT sur la discrimination ethnique à l'embauche dans laquelle il est prouvé qu'un très grave problème de discrimination ethnique dans l'accès au marché du travail existe. Cette étude du BIT et son impact font l'objet de l'étude de cas afin d'éclairer les liens entre recherche et politiques publiques en Flandre. Quelques années après sa mise en place, l'accord VESOC a été altéré et transformé en une politique de la diversité plus générale visant différents groupes défavorisés.

La recherche relative à la position sur le marché du travail des citoyens d'origine immigrée a été, de par le passé, essentiellement d'une nature de signalisation de problèmes. A partir du moment où une politique de la diversité, dont un but était la participation équitable sur le marché du travail, fut établie, la demande pour de la recherche de type évaluation des politiques et de la recherche en rapport avec ces politiques a augmenté rapidement. L'un des problèmes majeurs est qu'il n'y a pas de définition claire, ni d'opérationnalisation, de la notion d'« allochtones » en tant que groupe cible spécifique pour une politique dans le domaine de la participation sur le marché du travail. Il n'existe pas de système utilisable d'enregistrement ethnique, hormis les seules données liées à la nationalité.

1998 a été une année cruciale pour ce qui est de la politique relative à la participation des citoyens d'origine immigrée sur le marché du travail. Alors que le problème de la participation inégale au marché du travail était auparavant essentiellement conçue comme étant causé par des lacunes ayant trait aux citoyens d'origine immigrée, par après ce problème a été conçu comme relevant de la responsabilité des employeurs et de leurs pratiques d'embauche. Dans l'accord VESOC entre les partenaires sociaux et le gouvernement flamand, il a été stipulé que l'accent ne serait plus mis sur la dimension de l'offre du marché du travail, mais que des efforts seraient déployés pour faire face à la question de la demande de travail.

Cette nouvelle approche était le résultat de négociations entreprises suite à l'annonce des résultats de l'étude scientifique du BIT sur la discrimination ethnique à l'embauche. Dans cette étude, il était montré scientifiquement à travers la méthode du «testing» (candidatures simultanées de candidats aux aptitudes identiques d'origine immigrée et d'autres qui ne sont pas d'origine immigrée) qu'un problème sérieux de discrimination ethnique sur le marché du travail existait en Flandre, ce qui n'avait rien à voir avec d'éventuelles déficiences des citoyens d'origine immigrée eux-mêmes. Partiellement du fait de la puissance rhétorique de cette étude et de la nature de la méthodologie utilisée, l'étude du BIT a eu un impact retentissant. En outre, comme cela a été précisé pour la Région bruxelloise et pour le niveau fédéral, un acteur tiers — le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme — a été particulièrement actif au niveau de la valorisation des résultats de cette étude. L'étude du BIT a donc généré un certain nombre de changements dans le processus de mise à l'agenda. Cependant, elle n'a pas exercé une influence majeure dans le développement des mesures politiques à l'égard de la discrimination ethnique sur le marché du travail.

L'étude du BIT a eu un impact direct sur le processus de mise à l'agenda grâce à l'identification de l'étendue et des causes du problème de la discrimination ethnique. Tout d'abord, les variables qui feraient l'objet de mesures politiques étaient inhérentes à la causalité de la définition du problème. Par ailleurs, Cette étude semble avoir engendré un effet d'entraînement pour des recherches dont la définition du problème était semblable et qui allaient par après jouer un rôle dans le développement concret de mesures politiques.

En Flandre, l'utilisation réussie de l'étude du BIT peut, selon nous, être expliquée grâce à deux séries de variables. La première est liée à la nature de la recherche en question, alors que la seconde série de variables est liée au lobbying et aux activités de convocation d'une partie tierce. La nature imaginative des résultats en ce qui concerne l'ampleur et la cause du problème ont mené à une convergence entre le courant des problèmes et celui des solutions politiques. En l'absence d'événement particulier ou de changement de coalition au niveau du courant politique, nous avons montré que c'est essentiellement l'action d'intermédiaire d'une partie tierce (le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme) qui a réussi à ouvrir une fenêtre politique et à pousser les décideurs politiques à intervenir.

Chapitre 4 : Catégorisations et sciences sociales dans le domaine des études migratoires et ethniques (Eric Florence, ULg-CEDEM)

Ce chapitre traite des pratiques de catégorisation scientifique dans le domaine de l'immigration en pensant cette problématique en relation avec les pratiques étatiques de catégorisation. Au cours de notre recherche, une discussion sur les catégories liées à l'immigration a été organisée. Elle mettait en présence les responsables scientifiques de la recherche (Dirk Jacobs, Marco Martiniello, Andrea Rea et Marc Swyngedouw), de même que les chercheurs Ilke Adam, Eric Florence et Tinne Van der Straeten et visait essentiellement à nous interroger, en tant que chercheurs, sur nos propres pratiques de catégorisation, sur leurs implications dans les champs politico-médiatiques et dans la sphère publique d'une manière générale.

Dans la première section du chapitre, l'importance des pratiques de catégorisation non seulement sur le plan juridico-bureaucratique, mais aussi rhétorique dans le processus de constitution de l'Etat-nation est soulignée. Les sections suivantes traitent de la question difficile de la production de catégories scientifiques qui soient à la fois utiles aux chercheurs sur le plan de l'analyse et qui restent aussi autonomes que possible des catégories nationales et étatiques. Bien qu'avoir recours à des catégories ethniques n'équivaut pas nécessairement à séparer des groupes entre eux, on peut avancer néanmoins que le fait de mobiliser des catégories, de les associer à certaines problématiques, fait que l'on participe indirectement à une lutte de classements pour l'imposition des termes légitimes des représentations du monde social.

Face à une représentation du sens commun ayant tendance à associer immigration et problèmes sociaux et dans un contexte de compétition croissante sur le marché du financement des recherches, il est d'autant plus impératif, et ô combien difficile, que les chercheurs puissent questionner les termes et la problématisation des recherches proposées. En prenant comme illustrations les expériences néerlandaise dans le domaine de la criminologie et française dans celui des études urbaines, les dangers de la production d'un savoir dit pratique, orienté vers l'action et parfaitement formaté aux attentes et à la rationalité politico-médiatiques ont été mis en évidence.

Les chercheurs ont une très lourde responsabilité en ce qui concerne le questionnement des conditions historiques d'émergence des catégories, ainsi que des pratiques et discours des différentes institutions à partir desquels ces catégories s'imposent.

En guise de conclusion, alors que les chercheurs ayant participé à la discussion ont affirmé que les débats autour de l'utilisation des catégories étaient cruciaux, ils conviennent sans équivoque que ces débats ne doivent pas avoir pour conséquence de rendre impossible l'objectivation d'un certain nombre de phénomènes de ségrégation, d'exclusion et de discrimination basés notamment sur l'origine ethnique. La question se pose à la fois en ce qui concerne le sous-financement de la recherche relative à l'immigration, ainsi que la nature et l'accessibilité des données statistiques enregistrées. Ces données devraient idéalement permettre aux chercheurs de mener des recherches visant à objectiver la situation des personnes d'origine étrangère en matière d'insertion et de mettre en lumière les éventuelles discriminations indirectes dont ces personnes sont les victimes.

Chapitre 5: Conclusions et recommandations

Conclusions

Cette recherche a globalement permis de mettre en évidence ce que plusieurs auteurs considèrent comme ce qui est peut-être la contribution la plus importante des sciences sociales, à savoir leur influence indirecte et générale au niveau de la circulation de concepts et de théories qui participent de la structuration de la connaissance au niveau de la sphère publique.

Notre recherche rappelle également que les modes de circulation de l'information de type scientifique, des concepts et théories ne se limitent pas à l'activité des scientifiques, mais qu'un grand nombre d'acteurs sociaux contribuent à cette circulation des idées au niveau de la sphère publique.

Les études de cas réalisées montrent, chacune à leur manière, l'importance d'une analyse qui ne focalise pas l'attention sur un type de facteur ou l'autre en particulier, mais qui vise à rendre compte du rôle de différents éléments — paradigme, contexte politique, spécificité du domaine, etc. — sur l'utilisation des recherches au niveau politique. Ces éléments comprennent :

- 1) des facteurs politiques comme des changements aux niveaux de l'administration, du parlement ou dans l'état d'esprit national ;
- 2) le poids du contexte international, spécialement au niveau de l'Union européenne. Une recherche s'inscrivant en continuité avec un concept promu par la Commission européenne (la diversité culturelle par exemple) ou avec une priorité faisant l'objet d'une directive européenne (l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail) est susceptible d'avoir plus de chances d'exercer une influence au niveau politique. En somme, des changements au niveau du contexte politique national, mais aussi international, peuvent favoriser l'ouverture de ce que John Kingdon a appelé des « fenêtres politiques »

- et permettre à des idées, des conceptions d'un problème ou à des solutions, développées et défendues notamment par des chercheurs, d'être reconnues sur le plan politique ;
- 3) le poids de l'histoire et de l'idéologie - des conceptions dominantes de la nation - en ce qui concerne les processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques en matière d'immigration et l'influence des recherches en sciences sociales sur ces processus. Notre recherche a montré combien le poids des paradigmes différencialiste au Nord et universaliste au Sud du pays était prégnante dans le domaine des politiques publiques élaborées. L'influence de ces paradigmes s'est également avérée considérable au niveau de la nature des données statistiques enregistrées et dans la constitution des objets légitimes de recherche ;
 - 4) la stratégie de dissémination des résultats des recherches en sciences sociales, surtout quand la dissémination est prise en charge par des acteurs influents. Comme John Kingdon l'a souligné, des « entrepreneurs politiques » peuvent jouer un rôle important au niveau du processus de couplage qui fait que des alternatives puissent être « rattachées » à un problème dans un contexte politique donné, particulièrement quand une « fenêtre politique » s'ouvre ;
 - 5) le rôle des structures favorisant les interfaces entre les sphères scientifique, politique et associative. Si des arrangements institutionnels peuvent faciliter les liens entre la recherche en sciences sociales et le processus de mise à l'agenda ou de policy-making, nous avons montré qu'ils pouvaient également engendrer des problèmes de transparence étant donné qu'il arrive que les chercheurs soient contraints par les commanditaires des études de ne pas rendre public les résultats de leurs travaux, ou encore que l'agenda des recherches soit essentiellement décidé par l'autorité subsidiante.

Notre recherche tend à montrer qu'il n'existe pas d'effort systématique afin d'évaluer la position des groupes ethniques minoritaires en ce qui concerne leur participation équitable dans les différentes sphères de la société. Dans l'état actuel des choses, il n'existe pas de données systématiques, hormis celles relatives à la nationalité, permettant de prendre en compte l'origine ethnique des individus. La conséquence de cet état de fait est qu'il est difficile, voire impossible dans certains cas, de juger comment évolue la situation de ces groupes et si les dispositifs publics mis en œuvre produisent ou non des effets en matière d'équité et d'égalité des chances. Sans possibilité de mesurer ces situations, il est possible d'affirmer tout et son contraire au sujet de la position des populations d'origine étrangère dans la société belge sans que personne ne puisse être en mesure de prouver ou de réfuter ces affirmations. Il y a un risque alors que ce soient ceux qui ont les moyens d'affirmer haut et fort leur version de la réalité qui soient entendus.

Enfin, l'analyse de l'ensemble des recherches réalisées dans le domaine de l'immigration pour la période 1989-2002 semble témoigner d'une grande instabilité de la carrière de chercheur. Il est rare que des chercheurs travaillent dans le domaine de la recherche scientifique au-delà de quelques années. Nombreux sont les chercheurs qui sont contraints de cumuler des morceaux de contrats de recherche ou dont la fin d'un contrat de recherche équivaut le plus souvent avec incertitude et souci de pouvoir embrayer sur un nouveau contrat de recherche. On peut avancer qu'une telle situation n'est pas un gage d'autonomie par rapport aux commanditaires. De même, les financements à court terme renforcent encore cette tendance à la précarisation. Ceci pose notamment le problème de la transformation du travail scientifique et de l'instrumentalisation progressive de l'université.

Recommandations

Sur la base de ces constats, de ces conclusions et de notre expérience plus ou moins longue dans le métier de chercheur, deux séries de recommandations peuvent être proposées.

1. La politique de la recherche en sciences sociales dans le domaine des migrations

- Les migrations sont une question sociale prioritaire reconnue comme telle par la communauté scientifique, la communauté politique et la société civile tant à l'échelle globale, qu'européenne, nationale et régionale. Dès lors, les programmes de recherche à ces différents niveaux doivent être intégrés et articulés.
- Les recherches alliant solidité théorique, rigueur méthodologique et richesse empirique, ainsi que les recherches comparatives sont les plus susceptibles de produire un savoir « policy-relevant » sur le long terme. Elles doivent donc être privilégiées.
- En Belgique, il conviendrait de réaliser tous les 3 ou 5 ans une large enquête à la fois quantitative et qualitative sur la position des immigrés et de leurs descendants dans toutes les institutions et sphères de la société belge à l'instar des « Ethnic Minority Surveys » réalisées au Royaume-Uni. Cette enquête qui nécessiterait un financement important serait gérée par le FNRS, le FWO et la Politique scientifique fédérale et impliquerait des centres de recherche des différentes universités du pays.

- La valorisation de la recherche passe par la revalorisation du statut du chercheur. Il est urgent de lutter contre la précarisation et la flexibilisation galopantes du métier de chercheur.

2. *Les interactions entre le monde scientifique, le monde politique et les dépositaires d'enjeux*

Tout le monde est convaincu de la nécessité du partenariat entre ces trois mondes mais une méthodologie novatrice du partenariat fait encore défaut. Les idées suivantes pourraient amener des avancées en la matière :

- Les rôles et les attentes de chaque monde doivent être clairement définis.
- Prenant comme modèle l'exemple canadien, on pourrait étudier la possibilité de créer trois centres d'excellence dans le domaine des migrations, à savoir un pour chaque région du pays. Ces centres rassembleraient le monde académique, le monde politique et les dépositaires d'enjeux. L'objectif serait triple : assurer une meilleure communication entre ces mondes et permettre à chacun de réorienter ses propres pratiques en fonction du regard des autres, permettre et institutionnaliser une évaluation croisée des pratiques de chacun.
- L'échange d'informations et de données entre les différents milieux devrait être amélioré dans le cadre d'une coopération renforcée qui fait parfois défaut. Par exemple, les chercheurs devraient avoir accès aux données disponibles à l'INS ou au Registre National de manière plus aisée .